



Depaysement procedure civile

Par **aikido41**, le **24/01/2015** à **08:01**

Bonjour

J'ai une procedure contre un avocat en martinique pour abus d'honoraire le batonnier ayant donne raison a l'avocat j'ai donc fais une requete au premier president de la cours d'appel de fort de france et comme je trouve pas d'avocat en martinique et que je peux pas me deplacer vue le prix et tout et les frais colateraux j'ai demande le depaysement il y a 2 mois j'ai reçu juste une convocation hier pour me presenter devant la cour d'appel de fort de france le 4/02/2015 a 10h aucun commentaire sur ma demande de depaysement se qui veut dire que j'ai perdu d'avance meme si je me presentais sans avocat je suis Pulverise il y a un miracle merci d'avance et qand meme meilleurs voeux